



Petit Boréart 2019

Appel de dossier

Pour exposer au Petit Boréart, l'artiste doit être membre, avoir payé sa cotisation annuelle de 46 \$ (taxes incluses) et avoir complété le formulaire d'inscription. **L'inscription se fait en tout temps.** Les artistes sélectionnés auront accès aux services d'installation et d'accueil pendant les heures d'ouverture de la salle d'exposition. Visitez le www.boreart.org pour vous procurer le formulaire et le plan de la salle.

Responsabilités de l'artiste

- L'artiste doit être membre de Boréart et avoir défrayé les coûts de sa cotisation ;
- L'artiste doit présenter des œuvres originales ;
- Les œuvres doivent être à vendre ;
- L'artiste doit fournir une liste complète des œuvres exposées ;
- De préférence, l'artiste dépose un catalogue et un livre de commentaire lors de l'exposition.

Conditions d'exposition

- Boréart perçoit 20 % de commission sur chaque vente d'œuvre originale ;
- Boréart prépare les cartels ;
- L'artiste exposant dans le Petit Boréart ne fait pas de vernissage ;
- Boréart assure l'installation et l'accueil durant les heures d'ouverture.

Prénom, nom :

Nom d'artiste :

Adresse :

Numéro

Rue

Appartement

Ville

Code postal

Téléphone :

Adresse courriel :

Site web :

Mois souhaité :

Médium présenté :

Faire parvenir votre dossier à l'adresse suivante :

EXPOSITION

Petit Boréart 2019

Att.: Sara Marcil Morin

279, rue Principale, bureau 200

Granby (Qc) J2G 2W1

Informations : 450 361-6081

Suivez-nous sur Facebook.